



**Le Maire
Conseiller général**

Votre interlocuteur : Bruno Gérentes
Directeur Général des Services
Courriel : bruno.gerentes@blois.fr
Tél : 02.54.44.52.42
BG/cd /2015 /19

Monsieur Manuel VALLS
Premier Ministre
Cabinet du premier ministre
57 Rue de Varenne
75 000 PARIS

Blois, le **20 MARS 2015**

Monsieur le Premier Ministre,

Cher Manuel,

Je souhaite par la présente vous faire part de ma stupéfaction quand j'ai pris connaissance de l'amendement d'initiative gouvernementale déposé dans la nuit du 4 au 5 mars dernier dans le cadre de l'examen du projet de loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) à l'Assemblée Nationale.

Il s'agit naturellement de la question du transfert obligatoire au 1er janvier 2018 de la double compétence eau et assainissement aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Outre le caractère soudain et manifestement peu préparé de cet amendement, il m'a semblé opportun de vous faire part d'un retour de terrain très concret qui concerne la ville de Blois et qui montre l'incongruité de la nouvelle rédaction de la loi.

Depuis plusieurs années, je prône le retour en gestion publique du service de l'eau à Blois, celui-ci étant en gestion déléguée avec VEOLIA depuis 1990. L'arrêt du Conseil d'État du 8 avril 2009 Commune d'Olivet, qui voulait que les contrats excédant 20 ans se terminent au 3 février 2015 devait me permettre de mener ce projet à bien.

Cet arrêt concernait la ville de Blois et la communauté d'agglomération AGGLOPOLYS compétente en matière d'assainissement puisque le contrat se terminait théoriquement le 30 septembre 2015, soit 7 mois après la date arrêtée par la jurisprudence. J'ai donc travaillé depuis plus de trois ans à l'élaboration de la stratégie de la ville pour le retour en gestion publique et ai abouti avec la municipalité et des communes voisines au projet de création d'une société publique locale (SPL). Ce projet est en pleine maturation et je dois proposer au conseil municipal une délibération de principe sur ce sujet dans les semaines qui viennent.

Je peux comprendre que le gouvernement veuille en finir avec le maelström des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable (SIAEP, plus de 5 000 à ma connaissance) et rationaliser ainsi la carte intercommunale : c'est précisément un des attendus du projet que je défends sur le blaisois puisque je comptais fédérer plusieurs syndicats intercommunaux dans cette SPL.

Sur un plan plus philosophique, je trouve que cet amendement est un coup de plus porté à la strate communale puisque cette compétence structurante, incarne une forte attente des administrés : le maire reste l'autorité vers laquelle les citoyens se tournent pour contester les tarifs, la qualité et les désagréments des services publics de proximité. Cette compétence majeure sera désormais pilotée par une intercommunalité. Dans le cas du blaisois, c'est d'autant plus absurde que le territoire est essentiellement rural, avec une problématique différente entre l'urbain et le rural. Je pense que des communes, réunies dans une SPL, participent autant de la mutualisation et de la rationalisation des moyens qu'un EPCI constitué.

Souhaitant ainsi vous avoir sensibilisé sur la réalité concrète et le bien fondé du maintien du caractère communal de la compétence eau, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de mon profond respect.

Amitié .

Marc Gricourt
Marc GRICOURT